



**FCV·VWG**

Fédération des Communes Valaisannes  
Verband Walliser Gemeinden

## Communiqué de presse

Brigue/Monthey, le 18 août 2023

### **La Fédération des Communes Valaisannes dit OUI au décret sur le solaire alpin**

**Le 10 septembre 2023, la population valaisanne votera sur le décret relatif aux procédures d'autorisation de construire pour les grandes installations photovoltaïques. La Fédération des Communes Valaisannes s'engage en faveur d'un OUI au décret sur le solaire alpin.**

Tant pour la population que pour l'économie, un approvisionnement sûr en électricité revêt une importance capitale. Le canton du Valais est un acteur important de la production électrique et peut apporter une contribution essentielle en termes de sécurité et de durabilité de l'approvisionnement énergétique. En février 2023, le Parlement cantonal valaisan a approuvé à une majorité des deux tiers le décret relatif à la procédure d'autorisation pour les grandes installations photovoltaïques. Ce décret met en œuvre au niveau cantonal la loi fédérale sur l'énergie, révisée à l'automne 2022. Afin d'encourager la mise en place de grandes installations solaires, la Confédération accorde des subventions fédérales pouvant atteindre jusqu'à 60% des coûts d'investissement, si les installations sont partiellement en service d'ici 2025. Un référendum a été lancé contre le décret sur le solaire alpin, c'est pourquoi la population valaisanne sera amenée à se prononcer à ce sujet.

Le décret sur le solaire alpin définit la procédure d'autorisation cantonale pour les grandes installations photovoltaïques. Afin d'accélérer cette procédure, il prévoit d'instituer le Conseil d'État comme première instance d'autorisation en lieu et place de la Commission Cantonale des Constructions (CCC) et d'ouvrir ainsi une voie de recours directe et plus rapide au Tribunal Cantonal. L'enjeu du décret n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre les parcs solaires : il porte uniquement sur un allègement de la procédure d'autorisation. Le décret a l'avantage de concentrer les procédures et surtout d'exiger dans tous les cas l'accord du pouvoir législatif de la commune d'implantation (conseil général ou assemblée primaire).

Le décret sur le solaire alpin permet d'accélérer les procédures d'autorisations et de réduire la bureaucratie, tout en respectant l'autonomie des communes. La Fédération des Communes Valaisannes soutient le décret sur le solaire et s'engage en faveur d'un OUI lors de la votation du 10 septembre 2023.

### **Pour de plus amples informations :**

Stéphane Coppey, Président FCV, 079 290 92 40

Fédération des Communes Valaisannes  
Verband Walliser Gemeinden  
Viktoriastrasse 15  
Postfach 685  
3900 Brig

☎ 027 924 66 00  
✉ [info@fcv-vwg.ch](mailto:info@fcv-vwg.ch)  
🏠 [www.fcv-vwg.ch](http://www.fcv-vwg.ch)